Gérance : mauvaise ré-évaluation de loyer

Par **xtof71**, le **22/12/2005** à **15:51**

bonjour,

:arrow: encore un autre point qui m'amène ici ...

J'ai un appart que je fais gérer pour la location.
Entre le loyer actuel et le prix du marché il y a entre 50 et 100€.
En demandant à la société de gestion, le comment du pourquoi, il m'ont stipuler suivre les plafonds "de robien"...
:evil: [b:ldl8urlk]or, mon bien est sous le régime "perissol" donc sans plafond[/b:ldl8urlk]
Le dialogue s'est terminé sur ça, et ma déception..

[b:ldl8urlk]-que puis je faire ?
-comment formuler mon mécontentement par lettre avec AR ?
-y a t il des lois pour bonne ou mauvaise gestion ?[/b:ldl8urlk]

encore merci,

et :oops: ? [color=violet:ldl8urlk][b:ldl8urlk][size=150:ldl8urlk]B O N N E S F ê T E S ![/size:ldl8urlk][/b:ldl8urlk][/color:ldl8urlk] :)) :) [/color]

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés